LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE
ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE :

Duguay-de-Lôme	3,578 Tx.	Bosquet	3,578 Tx
Paris	3,578 Tx.	Bordeaux	3,578 Tx
Havre	3,578 Tx.	Marseille	3,578 Tx
Nantes	3,578 Tx.		

Le nouveau Steamship MARSEILLE partira pour le Havre vers le 20 juillet, et sera suivi par le steamship BORDEAUX vers le 30 août 1884.

Prix de passage de la Nouvelle-Orléans au Havre, 2ème classe, $60, entrepont, $35

Prix de passage de retour (entrepont), valables pendant six mois, $63, d'Anvers ou Bordeaux.

Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $36, payables d'avance.

Enfants de 4 à 12 ans, moitié prix.

A des prix à la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les nécessaires pour les repas.

Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sécurité avec tout le confort possible.

Le steamship MARSEILLE est parti du Havre le 27 mai, suivra partant d'Anvers le 5 juin et de Bordeaux le 10 juin.

La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.

Pour achats de billets, etc., s'adresser à

12fev-1an FORSTALL, CLAYTON & CO, 173 rue Commerce.

BAYOU LAFOURCHE.

B" Bayou Lafourche Packet Company. "B"

W. G. COYLE, Président. J. J. FOWLER, Secrétaire.
MAX BLANCHARD, Surintendant.

Le fin marcheur Electric Light Packet

KEOKUK,

MAX BLANCHARD, Capitaine. M. H. LANDRY, Consaie.

Partira les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 p. m., pour Donaldsonville, Thibodaux, Laurel Valley et les points intermédiaires sur le Bayou.

Un Consaie est à la tête de la ma Bienville, tous les jours, pour recevoir le fret.

5 janv— P. D. SIMON, Agent, No 75 rue Decatur.

PHARMACIE DUCONGE.

39 RUE DE CHARTRES 39
NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHÉ
SUCCESSEUR.

Le Public de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, à favorable ment connue, un assortiment complet de :

MEDICAMENTS PATENTES, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés au fur et à mesure de leur l'introduction ; complète donc une cave toujours bien La maison collecte des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.

Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

Agence pour la vente de Wilcox's Dysentery Remedy. 1er sept 83—1 an

FRANTZ & OPITZ,

Coin des rues Royale et Bienville.

Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres
WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie en argent massif et plaqués, des Cannes pour les dames, etc., etc.

Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.

Tous articles de Bijouterie faite sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.

N.B.—Il n'y a pas de montre de marque de qualité inférieure.

Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.

1er sept—1an

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques navires de notre ligne fréquente pour le continent (bateaux poste de la malle électrique) partiront de New-York le 4 et le 18 de chaque mois, à midi de Morton street, comme suit :

NORMANDIE Frangeul, mercredi, 25 juin.
LABRADOR, Cellier, mercredi, 2 juillet
ST-GERMAIN, Pouliquen, mercredi, 9 juillet

Prix d'un passage pour le Havre.
Toutes cabins (vin compris)... $80 et $100
Deuxième classe..... $60
SALONS ALLUMES EN REPOS A PRIX REDUITS.
Entrepont, $30 avec aménagement supérieur, pour ceux qui désirent voyager à bon marché et tranquillement.
Pour fret ou passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.
LA VIEILLE ROUTE, SI SURE.

Qui conduit à toutes les villes de l'Est sans changement de CAR, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg et Washington, D. C., in Pullman cars. Notre trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	Arrives.
Express	8:20 a. m.	9:50 p.m.
Cote accommodation	3:35 p. m.	9:05 a.m.
Fast Mail	5:30 p. m.	9:45 a. m.

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accommodation can be secured.

C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN LEEDY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKERN, Ticket Agent.
O. M. DUNN, Gen. Superintendent.
26 jan—

Grande Route Jackson.

Illinois Central Railroad.

Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivée.
Express No 2 9.15 A M.	Express No 1 7.00 A.M.
Express No 4. 5.30 P. M.	Express No 3. 10.45 A M

Excursion du Dimanche part..... 7:30 a m
Excursion au Dimanche arrive..... 8:20 p m

Le Standard Gauge, vous ferde en acier a tous les points, Nor, Est et Ouest, faisant usage de chars dortoirs d'une extrémité à l'autre du char mis sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati.

Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.

Bureau des billets, coin St Charles et Commune où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les "sleeping cars."

C. P. ATMORE, Agent Gén. des Pass.
JOHN KILKEELY, Assist Agent Gén des Pass.
W. B. KNISKERN, Agent pour les billets.
O. M. DUNN, Surintendant Général.
26 jan—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.
THE OLD RELIABLE ROUTE.

To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	Arrives.
Express	8:20 a. m.	9:50 p.m.
Cote accommodation	3:35 p. m.	9:05 a.m.
Fast Mail	5:30 p. m.	9:45 a. m.

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accommodation can be secured.

C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN LEEDY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKERN, Ticket Agent.
O. M. DUNN, Gen. Superintendent.
26 jan—

Great Jackson Route.

Illinois Central R. R. Co.

Double daily Passenger trains.

Leave.	Arrive.
Express No 2 9:15 A.M.	Express No 1 7.00 A.M.
Express No 4 5.30 P.M.	Express No 3 10.45 A.M

Sunday Excursion leaves..... 7:30 a m
Sunday Excursion arrives..... 8:20 p m

The Standard Gauge, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.

Ticket office—22 Camp St., cor Common.
MATT. KENNEDY,
Ticket Agent.
WM. MURRAY,
Gen. Southern Pass. Agt.

J. W. COLEMAN,
Asst. Gen. Pass. Agt.
12 déc—

Chemin de Fer Pontchartrain.

Heures de départ, à partir du samedi 17 mai.

DE MILNEBURG. Départ.	DE LA VILLE. Départ.
5:00 a. m.	5:30 a. m.
6:30 a. m.	7.00 a. m.
7:30 a. m.	8:00 a. m.
8:30 a. m.	9:30 a. m.
11:00 a. m.	11:30 a. m.
12:01 p. m.	1:00 p. m.
1:30 p. m.	2:00 p. m.
2:30 p. m.	2:55 p. m.
3:00 p. m.	3:30 p. m.
3:30 p. m.	3:30 p. m.
4:00 p. m.	4:00 p. m.
4:30 p. m.	4:30 p. m.
5:00 p. m.	5:30 p. m.
5:30 p. m.	6:00 p. m.
6:00 p. m.	6:30 p. m.
6:30 p. m.	7:00 p. m.
7:00 p. m.	7:30 p. m.
8:00 p. m.	8:00 p. m.
8:30 p. m.	8:30 p. m.
9:00 p. m.	9:30 p. m.
10:00 p. m.	10:30 p. m.

J. M. DUNN, Surintendant.

J. T. HARAHAN, Président.
17 mai—

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.
VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE

des chapelles de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-de-corbeire palais de Pullman, de la Nlle-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Nos inspecteurs sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Memphis, Little Rock, Arlington, San Francisco, Detroit, St Paul, Kansas City, Denver, Chicago, Rock Island, Minneapolis et aux Colorados Springs de printemps d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est

Les trains de la ligne du chemin de fer de Louisville et Nashville, passant maintenant l'Express de St Louis, ont prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faciliter la jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mapes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser au personnel ou par lettre à E. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nlle-Orléans.

E. W. GILLESPIE,
Agent-Général au Sud, Nlle-Orléans, La.
J. C. WALLER,
Agent-Général du départ des passagers
Mobile, Ala.

MALADIES DE POITRINE

Dans le plus grand nombre de cas
GUÉRISON
et, dans les cas desespérés,
SOULAGEMENT MANIFESTE
PAR L'EMPLOI DE
l'Elixir alimentaire Dejoie

Nombre de malades lui ont dû leur guérison après avoir employé sans résultat satisfaisant toute autre médication.

La formule de cet Elixir dont la base est le jus de viande et l'alcool, a été établie en 1868. Malgré les nombreuses imitations que son succès a fait naître, elle continue d'être préconisée par les sommités médicales de Paris, comme l'un des plus

PUISSANTS FORTIFIANTS

pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débilités, etc.

Exiger sur l'étiquette l'orthographe exacte, le nombre des médailles : Argent Paris 1873, St Domingue 1877 et la signature de la veuve de l'inventeur non légalisée.

Dépôt : Paris, 30, place des Vosges, et toutes les Pharmacies.

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU : 44 RUE DU CAMP. (Levee design.)

HAS. P. TRUSLOW, Président. M. E. WOOD, Surintendant. CHAS. BROWN, Secrétaire.

BAYOU LAFOURCHE.
Pour Laurel Vallée et tous les débarcadères intermédiaires.
ASSOMPTION.
P. Chariot, Capitaine. Frank Borgeron, Commis.
Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 12 M.

Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le frêt pour tous les bateaux ci-dessus nommés.

A partir de Laurel Valley, le steamer "Col. Hooker" prendra tout le frêt destiné à "Pattersonville" au delà de ce débarcadère.

30 janv—

Côte Supérieure et Domaideonville.

BELLE OF THE COAST.
J. F. Aucoin, Capitaine. Edw Nicolle, commis.

Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.

Les commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le frêt pour tous les bateaux ci-dessus nommés.

B. RIVET, Agent.

CHEMINS DE FER

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute fermée, composée de Morgan's L. & T. R. R. & S. S. & A. System, et Southern Pacific Railway.

Départ ..... 11 A. M.
Arrivée ..... 3:10 P. M.

Par la voie du Mississippi Valley Railroad, de l'Illinois Central, aux Calliope.

Chars-dortoirs entre la Nlle Orléans, Houston et la Californie ; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON Président
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

QUEEN AND CRESCENT LINE.
New Orleans and North-eastern Railroad.

Ligne courte pour le frêt et les voyageurs pour tous les points
AU NORD et à l'EST et dans le NORD-OUEST.

Doubles trains-express solides par jour jusqu'à Chattanooga et Cincinnati.

Départ de la Nlle-Orléans | Arrivée à la Nlle-Orléans
Express du matin..... 11:00 A. M. | 4:10 P. M.
Malle-express du soir..... 10:00 P. M. | 6:00 A. M.

Bureau pour contrats de frêt et billets, 34 et 36 rue St-Charles.

R. H GARRATT, Ticket Agent.
M. M. CARTER, Contracting Agent
BARNARD HOWDEN,
Gen'l Frt. and Pass Agt. N. O and N. E. R.
Nlle Orléans, La
T. S. WILLIAMS, Supt. M. O and N. E. R. R.
Nlle-Orléans, La
R. P. WILSON, H COLLERAN.
Gen'l Pass. Agent Gen'l Frt. Agent.
Queen and Crescent Line,
Cincinnati, Ohio.

ASSURANCES.

Troisième état de situation annuel
DEPUIS LA REORGANISATION
Compagnie d'Assurances du CROISSANT,
de la Nouvelle-Orléans,
Pour l'année expirant le 31 décembre 1883.

Ressources.

Primes sur l'incendie	$839 010 75	
Primes sur les mers	38,839 69	
Primes sur les rivières	83,868 84	$950,709 78
Déduire:		
Réassurances	$96,312 70	
Primes remboursées	102,165 19	
Escompte pour les primes non échues	148,500 00	346,977 89
Ajouter intérêts et loyers		$603,730 89 39,267 45
Revenu net		$643,998 33

Pertes sur l'incendie
Pertes sur les mers (moins le sauvetage)
Pertes sur les rivières (moins le sauvetage)
Pertes actuelles payées
Dépenses générales
Taxes et licenses
Bateaux, corps de sauvetage et bureaux des réassurances
Commissions et remises
Déboursements

$325,741 47	
13,620 80	
25,485 94	
$364,857 00	
60,896 38	
20,653 84	
2,959 28	
110,516 73	
	$560,882 92

Profits nets
L'actif de la compagnie est comme suit :
$435,000 E U
pour cent bonus à 124
$250,000 Conseil ville de la N. O. à 103 1/2
$215,000 Etat du Mississippi 4 au pair
$75,000 Etat du Louisiane, 4 au pair
Divers bons et actions locaux
Immeuble
Installations et meubles de bureau (depuis 1883) compris
Prêts et escompte (arrovs)
Prêts et sauvetages
Primes à recevoir
Prêts sur bons et hypothèques
Billets à recevoir
Primes remboursées
Licenses et taxes
Dépenses, commission, loyer, Bureau des Réassureurs
Fire Underwriters Association, Babcock et Corps de Pompville, etc., intérêt, escompte et intérêt

	$72 115 40
$539,400 00	
36,225 00	
15,000 00	
9 720 00	
79,000 00	
10,000 00	
76,888 26	
60,029 26	
4,859 00	
9,000 00	
9,930 92	
47,171 09	
15,300 55	
111,607 19	
	$1,025,031

Le passif de la compagnie est comme suit :

Capital	$500,000 00
Comptes à payer	316,135 55
Dividendes payés (au mois de janvier 1884)	16,251 60
Réserve pour les pertes non ajustées et non soldées	240,000 00
Réserve pour les risques non échus	148,500 00
Toutes autres dettes	2,144 65
	$1,025,031 86

Après examen, l'évaluation de l'actif est jugée exacte par le Comité de Finances.

B. H. KENNEDY, chairman.
U. Marinoni, G. W. Santell,
R. F. W. Bickman, Chas Newman.

Le chiffre de la charte de cette compagnie les réduct'ons sont faites au moment de paiement de ces pertes. Ces réductions sont faites sous le titre de "dédommagement."

L'intérêt annel de 10 pour cent a été payé tous les trimestres sur actions entières.

L'exposé qui précède est juste et correct ; il est relatif aux affaires de la compagnie et en donne la vraie situation.

W. R. LYMAN, Président.
CHAS. R. RICE Secrétaire.

Fait et souscrit, sous serment, devant moi, ce 19me jour de janvier 1884.

ANDREW HERO, Notaire Public.

DIRECTEURS EN 1884
Elus le 10 Décembre 1883.

JOSEPH BOWLING, GEO W. SENTELL, W. R. COGER, U. MARINONI, JOHN CALDER, S. C. COUCH, WM. A. PHELPS, LOUIS PEAIRS, CHAS NEWMAN, SIGMUND KATZ, B. F. W. BACHMAN, WM. GARIG, JOHN D. FISHER, JOSEP [illegible], JAMES T. RODD
SAM'L H KENNEDY, ALFRED MOULTON W. R. LYMAN, CHAS. H. DOLSEN, A. H. SIEWERD, HARRY L. FLASH, J. J. REISS, LUCIEN DELERY, H. D. WALLACE, M GILLIS, C. DEVILLIER, A. ROSENFELD, CHAS ICKI

Comp gnie d'Assurances des POMPIERS
De la Nouvelle-Orléans.
Bureau, 33 rue du Camp.

Nouvieme Etat de Situation Annuel.

Conformément à l'article 10 de sa charte, cette compagnie publie l'exposé de ses affaires durant l'année expirant le 31 décembre 1883 :

Primes reçues pour des risques d'incendie	$159,570 89
Primes reçues pour des risques de rivières	23,970 89
Primes reçues pour des risques maritimes	4,161 96
Total de primes reçues	$187,703 74
Moins—	
Pertes par l'incendie	$56,600 60
Pertes sur les rivières	7,324 90
Pertes sur les mers	849 60
Réfaction	25,555 84
Commissions	15,489 60
Primes remboursées	14,621 41
Licenses et taxes	6,040 34
Dépenses, commission, loyer, Bureau des Réassureurs Fire Underwriters Association, Babcock et Corps de Pompville, etc., intérêt, escompte et intérêt	20,767 35
	147,149 44
Profits	$40,554 30

La compagnie a l'actif suivant :

Billets du capital-actions	$11,686 23
Comptant en banque	127,943 61
Prêts sur collatéraux et hypothèques	164,967 03
Billets à recevoir	19,361 56
Installations, meubles de bureaux	4,314 90
Primes en voie de perception	36,178 57
	$363,453 89
Passif:	
Capital actions	$150,000 00
Réserve pour primes non échues, fonds de réserve et surplus	180,825 15
Pertes non ajustées, intérêts, dividendes, etc., ici déclarés et dividendes non réclamés, payables sur demande et au crédit des billets d'actions	8,870 57
	23,758 17
	$363,453 89

Le bilan qui précède est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, le 16me jour de janvier 1884.

W. O. HART, Notaire

NOUVELLE-ORLEANS, 16 jan. 1884.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants sur les profits nets de l'année finissant le 31 déc. 1883, à savoir :

DIX POUR CENT (10 pour cent) intérêt annuel ; et CINQ POUR CENT (5 pour cent) intérêt dividende sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT (15 pour cent) par an.

CINQ POUR CENT, au Fonds de réserve, conformément à la Section 3 de l'Article VIII de la Charte.

VINGT-CINQ POUR CENT (25 pour cent) dividende de participation aux assureurs.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS Secrétaire.

Directeurs.

Jacob Alexander,	C. Taylor Gaoche,
P. A. Bagnieni,	Léon Bertoli,
Chas Bienard,	T. Prudhomme,
R. H. Starbost,	Alf. H. Isaacson,
C Sporl,	Peter Bleiss,
Phil. Beck,	A. H. Sievard,
F. Egan,	I. N. Marks,
Otto Thomann,	John Fitzpatrick,
Wash Marks,	Geo Wiess.

ART. CARRIÈRE, H. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 129 rue Gravier.

Avances libérales sur consignant me à nos agents Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux ou Cuba.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

ETAT DE LA LOUISIANE, } VILLE DE LA NLLE-ORLEANS. }

QUIL SOIT CONNU QUE CE VINGT-quatrième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire, dûment accrédité et assermenté pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnel ement en présence des témoins ci-après désignés :

Les différentes dames dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois postérieures de l'Assemblée législative relatives à l'organisation des corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en se liant et en s'engageant, mutuellement, et en liant aussi celles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.

Le nom et le titre de ladite Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication du vin de la Nlle-Orléans). Cette corporation possédera le droit de succession ; elle pourra passer des contrats, s'assurer et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera fourni par la Direction ; elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, affermer, vendre, donner en garantie et hypothéquer, sous son nom légal, des immeubles et immeubles ; nommer, élire et désigner tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les besoins de la corporation ; faire, établir aussi bien que modifier, amender ou abroger, à son gré, tels règlements et sous-règlements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation ; exercer, enfin, les pouvoirs, droits et privilèges conférés aux corporations semblables par les lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront adressées à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.

Le but pour lequel est e corporation est établi et la nature des opérations qu'elle doit exploiter consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication de vinaigre et celle de tels autres produits qui en découleront. Pour cela elle établira et exploitera une fabrique ou des fabriques à cet effet, et pour ces mêmes fins elle achètera, établira et sanctionera les actes et autres matériaux nécessaires à la fabrication ; elle acquerra, établira et sanctionera les actes rapportant à la dite fabrication, qu'en dépendant, et nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de quatre-vingt-huit mille dollars, divisé en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises qu'après parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriétés actuellement reçues en souscription par la corporation, ainsi qu'en feront foi les certificats transférables sur les livres de la Compagnie seulement. Le Conseil de Direction de cette corporation aura le droit d'augmenter ledit capital en tout temps, ou de temps à autre, jusqu'à ce qu'il atteigne mais n'excède pas deux cent mille dollars, et prescrire émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette Corporation seront donnés à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possédera en ferme partie d'une maison commerciale possédant au moins dix actions du capital de la corporation ; et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil aura un assemblement annuel, le second Lundi du mois de janvier, et si ce jour se fête, le jour après, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur installé. L'avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant trois jours avant l'élection. A toutes les élections, un majorité des votes élira ; et tout actionnaire aura droit à un vote initial de par procuration par action possédée par celui-ci ; mais il ne sera permis à personne de voter avec des actions qui n'auront pas été transférées vingt jours avant la tour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas le jour précisé, une nouvelle tentative aurait lieu après quinze jours d'avis, ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance en sein dudit Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs.

ARTICLE VI.

Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi du mois de janvier 1885, les messieurs dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de cette corporation, savoir : Louis L. Carrière, Désiré A. Chaffraix, Alphonse A. Lelong, Gilbert H. Green, Charles Cavaroc ; et, durant le terme de ladite Direction, M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.

Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nommera également un secrétaire et un trésorier ou une seule personne qui remplira les fonctions des deux officiers, et tous autres agents et commis qu'il jugera nécessaires. Le Conseil aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans ces emplois ; de changer, de modifier ou de rappeler tous les règlements, ainsi que l'exigeront les circonstances pour la bonne administration des affaires de la corporation, il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Aucune sclenarie ne sera responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une.

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites, de même que cette corporation peut être dissoute à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but, après l'agrément de ceux qui en possèderont les trois-quarts, somme montant, des actions du capital, après un avis préalable de trente jours de ladite convocation, dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, et qui agiront en cette qualité jusqu'à la parfaite liquidation des affaires de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les deux autres continueront à agir ; et, en cas de manque d'entente chez eux, ils auront recours à un arbitre.

Ainsi fait et passé en mon étude, à la Nouvelle Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM. George C. Andry et George Grima, tous deux de cette ville, juges compétents qui ont apposé ici leurs signatures avec celles des personnes comparues devant moi, après avoir pris de la lecture de tout ce qui précède.

(Signé) A. GARRIÈRE & SONS,
D. A. CHAFFRAIX,
A. A. LELONG,
GILBERT H. GREEN,
C. CAVAROC & SON,
GUSTAVE PIOT,
G. C. ANDRY,
GEO. GRIMA,
EDGAR GRIMA, Notaire.

Pour copie conforme, enregistré, annoteteur des hypothèques, pour et en la paroisse d'Orléans. Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation qui précède de la Compagnie de fabrication du vin rouge de la Nouvelle-Orléans, a été dûment enregistré dans le livre 236, à la page 237 et sur suivantes.

Signé, GEO. GUINAULT,
Recorder-annotateur
Nouvelle-Orléans, Lun. 24 janvier 1884.

Une copie exacte de l'original enlisant au mon bureau.

EDGAR GRIMA, notaire.
Nouvelle-Orléans Lun. 24 janvier 1884.

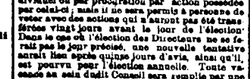

CONSULAT DE FRANCE
NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans :

1°—La maison Vve Altazin-Gin (Négociant), armateur havrais et maison grandroux et brûs du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) nomme ses correspondants pour leur expédition pour notre consulat à leurs exportés de Hollande sous la marque "Ouverene" en petite barils dite saudemon.

2°—MM. Adr. Massard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirant un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. C. Illaume & Cie., négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rignat (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la flanelle, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Claris & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépôt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de maculatur pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de dans sacs pour chaboge en papier, &c., fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame de Tours, et Chair, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Jamaïcain, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Durel, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps Brothers & Co de Rio et de MM. Hallworthy & Ellis, de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Rey & frères de Paris, négociants en cafés, désire traiter des affaires de cérésles et gomas à la commission contre crédits de banque.

7°—M. Firmin Jalliez, fabricant de conserves, dégustateur et de commerce d'alimentaires de toutes sortes qual de la Gare, à Lorient (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Ducloz, No 14 rue de Vivienne, à Paris, courtier en vins, pour le compte des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent cette affaires. Il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses correspondants un circulaire hebdomadaire de la taille et très bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Marcel Brevaz, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle de Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbien Brevaz à grandes anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste Raoul Brevaz) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duvau aîné, château de Varenne, à Saumur (Maine-et-Loire), offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decazalt, nasif de Rouhais, (France) ayant travaillé comme sariétendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bantine Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme sariétendant dans le tissage et le filage des soies et des laines. Son adresse est 272 rue Tchoupitoulas. M. E. Decazalt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France, No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.

La Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle ..... sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis..... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitée avec la commission de pays d'où proviennent les propositions.

10—Au premier novembre 1884 on avisera les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux exposants et ils devront aussi présenter la liste des exposants.

13—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus que la taxe de droits d'entrée.

16—La classification des objets exposés comprend les grandes divisions suivantes :

I. Produits bruts.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et soie.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et bien-être de l'homme.
IX. Exercices d'arts.
X. Plaisirs.

21—Tous les soins possibles seront pris pour protéger contre tout égast, les article en exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, les pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.

31—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.

32—Toute force motrice dépassant la quantité acc